



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

L'ACDEC-Québec recommande l'inclusion des stagiaires dans les grilles de rémunération d'entreprise

Montréal, 3 septembre 2019 – L'Association canadienne de l'enseignement coopératif – Comité Québec (ACDEC-Québec) – qui regroupe les responsables de stages des établissements universitaires et collégiaux – soucieuse que la relève étudiante bénéficie de conditions optimales lors des périodes de stages, recommande aux employeurs l'inclusion systématique des stagiaires dans leurs grilles de rémunération d'entreprise afin de reconnaître, au-delà de l'apprentissage expérientiel, le travail réalisé par les étudiants et leur contribution, à l'instar des employés en poste.

« Les stages constituent un enjeu actuel et porteur d'avenir, a déclaré Julie Coderre, coprésidente, Rayonnement et Perfectionnement professionnel, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. » L'entreprise qui recourt aux stages coopératifs, en alternance travail-études ou réguliers, investit dans la relève de son personnel et se dote d'une pépinière de talents, tout en réduisant ses coûts.

L'ACDEC-Québec souligne que nombre d'étudiants, en l'absence de revenus, sont contraints de travailler parallèlement à leur stage. La non-rémunération des stages ne doit pas être une stratégie d'affaires ou de main-d'œuvre bon marché.

L'organisme qui embauche des stagiaires participe au renouvellement de compétences dans son secteur économique et fait ainsi connaître ses besoins au monde de l'éducation. Les responsables de stages des établissements d'enseignement sont non seulement les spécialistes du marché du travail dans de nombreuses disciplines mais également de l'arrimage de la formation à l'expérience; les employeurs ont tout intérêt à coopérer avec ces précieux collaborateurs.

« Par son encadrement, l'équipe d'accueil acquiert pour sa part une habileté en supervision, renforce la culture d'entreprise par le partage de l'expertise et la transmission générationnelle ou croisée et démontre son engagement social », ajoute Dominique Bohbot, coprésidente, Stratégies et Relations académiques et gouvernementales.

L'entreprise peut se prévaloir d'incitatifs fiscaux non négligeables, notamment un [crédit d'impôt](#) allant jusqu'à 40 % et plus du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement.

Parce qu'un stagiaire rémunéré est valorisé, il accroît sa motivation, son rendement, et conséquemment, la productivité de l'entreprise. L'ACDEC-Québec enjoint tous les organismes d'accueil de s'assurer de l'inclusion des postes stagiaires dans leurs grilles de rémunération aux fins d'équité et de valorisation de la relève. La rémunération est un vecteur de réussite étudiante et de formation d'une relève compétente à l'insertion imminente sur le marché du travail.

À propos de l'ACDEC-Québec

L'ACDEC-Québec, qui représente les responsables de stages des établissements universitaires et collégiaux, vise à promouvoir l'enseignement coopératif, les stages et l'alternance travail-études, auprès des instances gouvernementales, des réseaux de l'éducation et des entreprises. Par l'intégration du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans les programmes d'études, l'ACDEC-Québec fait rayonner l'arrimage de la formation académique à l'expérience professionnelle de la relève, favorise l'accueil d'étudiants en milieu de travail et appuie les responsables de stages des établissements d'enseignement par le développement, le perfectionnement et la valorisation de leur rôle.

Pour information : Éric Cormier, responsable des communications, info@acdec-quebec.ca